

le faict dont il estoifc question méritait bien d'y penser avant que se résouldre ; et l'aultre pour le déplaisir que j'avois de rescrire à V. M. ne pouvant satisfaire à sa demande. Enfin, Madame, la considération de mon devoir et de la condition du temps présent surmonta ces difficultés et me donna hardiesse de vous faire la réponse telle que vous pourrez avoir reçue, laquelle, je vous supplie très-humblement vouloir avoir agréable et ne trouver mauvaix que je demeure et continue en la mesme résolution ; car, je proteste devant Dieu que ce rfest ni par obstination, ni par ambition, ni par hayne, ni par vengeance, ni par aultre passion ni affection sinon celle que je dois avoir et auray toutte ma vie à vostre grandeur et au service du roy, votre filz et mon souverain seigneur, que s'il plait à Votre Majesté de le croire ainsi, ayant esgard à mon ancienne servitude et dévotion, réduisant à mémoire les choses passées, mettant devant les yeulx les présentes et prévoyant celles à venir. Je m'estimeray très-heureux, au contraire, j'accuseray mon malheur et l'injure du temps jusques à ce qu'il ayt enfanté la vérité et mys en lumière, en sorte que les bons et vrais serviteurs du roy sont cognus pour telz et les aultres n'ayent plus de masque pour couvrir leur ambition et avarice. Ce sera à ceste heure-là, Madame, que les faultes seront rejettées sur ceulx qui les auront commises et que le dommaige faict à ce royaume et la désolation et ruynes dea villes seront; imputtez à ceulx qui auront faict tous leurs efforts pour les esbranlér et abatre et non à ceulx là qui se seront mys en devoir de les defendre et conserver, et si Dieu me faict la grâce de vivre jusques à ce jour là, j'ay telle assurance de ma conscience et de la bonté et bon jugement du roy et vostre que j'espère encore avoire cest honneur d'ouyr advouer,